

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	31 (1902)
Heft:	7
Rubrik:	Avis officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fribourg. — *Examens.* — L'Ecole cantonale d'agriculture de Pérolles-Grangeneuve a terminé ses cours théoriques du semestre d'hiver. Les examens de clôture eurent lieu samedi 22 mars, en présence de M. le conseiller d'Etat Bossy et de plusieurs députés. Le 1^{er} avril s'ouvrira, à Grangeneuve, le cours pratique du semestre d'été. Une condition avantageuse est faite aux participants : le petit salaire distribué selon le travail servira à l'acquittement de la pension du semestre d'hiver suivant.

— A l'Ecole normale, les examens de printemps ont eu lieu le lundi 24 mars. M. le Directeur de l'Instruction publique a présidé personnellement les examens de pédagogie pratique pour les élèves de quatrième année à l'école de Posieux, pendant que MM. les membres de la section française de la Commission des Etudes examinaient les autres branches à Hauterive. Les normaliens jouissent maintenant des vacances dans leurs familles, jusqu'au mardi 8 avril.

Université. — Le programme des cours de pédagogie, qui se donneront à l'Université de Fribourg pendant le semestre d'été, comprend l'exposé de la méthode Herbart-Ziller et l'histoire de la pédagogie au XVI^e siècle.

Nomination. — M. Monnard, François, à Corserey, est nommé instituteur à l'école des garçons de Grolley.



AVIS OFFICIELS

XVII^{me} Cours normal suisse de travaux manuels à Lausanne

La Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons organise, à Lausanne, du 14 juillet au 9 août 1902, un Cours normal de travaux manuels, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

Ce cours a pour but : a) de faire connaître la valeur éducative des travaux manuels considérés en eux-mêmes et dans leurs relations avec les autres branches d'enseignement ; b) de mettre les participants à même de donner cet enseignement d'une manière méthodique ; c) de fournir des renseignements pratiques sur l'organisation d'ateliers scolaires, sur l'outillage et les matières premières.

Organisation. — a) *Enseignement.* L'enseignement sera donné en français et en allemand et comprendra les sections suivantes : 1^o Cours élémentaire ; 2^o Cartonnage ; 3^o Travail à l'établi (menuiserie) ; 4^o Sculpture en coches et en champlevé ; 5^o Modelage ; 6^o Travail du métal ; 7^o Cours spécial pour la confection d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif.

b) *Durée du cours.* Chaque branche sera enseignée pendant toute la durée du cours, soit pendant 4 semaines, à raison de 9 heures par jour. Il n'y aura pas de leçons le samedi après-midi, qui sera consacré à des courses ou à la visite des musées et des curiosités de Lausanne et des environs.

c) *Inscriptions.* Les instituteurs et institutrices qui désirent suivre le XVII^{me} cours normal de travaux manuels devront adresser leur demande, avant le 1^{er} mai, au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, ainsi qu'au Département de l'Instruction publique de leur propre canton. Les inscriptions indiqueront d'une manière formelle la branche choisie.

d) *«rais.* La finance d'inscription, payable dans la 1^{re} semaine du cours, a été fixée pour chaque participant à 60 fr. — pour les six premières sections et à 65 fr. — pour le cours spécial (7^{me} section).

e) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'industrie a bien voulu accorder à chaque participant une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son *canton*. En aucun cas, les subsides communaux ne pourront entrer en ligne de compte pour le calcul de la subvention fédérale. Chaque participant subventionné est instamment prié de vulgariser les connaissances acquises au cours, soit par des conférences, soit, ce qui est encore préférable, par la création de classes de travail manuel.

f) *Conférences.* La partie théorique de la question sera traitée, soit dans les sections, soit dans des conférences suivies de discussions.

Les Départements cantonaux de l'Instruction publique sont priés de faire connaître la présente circulaire au personnel enseignant placé sous leur direction et d'indiquer au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud le montant de la subvention accordée.

Les instituteurs et les institutrices de la Suisse sont invités, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, à suivre nombreux le XVII^{me} cours normal de travaux manuels. MM. les maîtres et la direction du cours feront tous leurs efforts pour que les participants y trouvent une compensation au sacrifice de leurs vacances d'été.

Le directeur du cours, M. A. *Grandchamp*, maître aux Ecoles normales du canton de Vaud, s'offre à donner tous les renseignements complémentaires; sur demande, il communiquera les renseignements spéciaux relatifs à la pension et au logement. On peut avoir à Lausanne logement et pension dans les prix de 60 à 80 fr. par mois.

Le Comité de la Société suisse pour l'extension du travail manuel.

Valais. — La conférence pédagogique des instituteurs des districts de Saint-Maurice et de Monthevy est définitivement fixée au 10 avril, à 9 heures, à Salvan.